



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E14711

VALABLE JUSQU'AU 15/09/2027

ÉDITÉ LE

18/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
38 112

Raison sociale : CHAUFFAGE SANITAIRE MAYENNAIS

91 AVENUE D'ANGERS
53000 LAVAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL

Téléphone : 02 43 53 21 01

Fax :

Siret : 311 902 738 00039

Portable :

Code NACE : 4322B

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 5019614

E-mail : lvoisin@cs53.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

AXA FRANCE IARD 482 267 3604

MALIGORNE PHILIPPE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 482 267 3604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Effectif moyen : 60

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	20/06/2024
5223 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	04/09/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/06/2026
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	20/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	04/09/2026
o Poêle ou insert bois	04/09/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	14/12/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/12/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.